



Philippe TABAROT
Ministère de l'aménagement du territoire
Chargé des transports
246, Boulevard Saint Germain
Paris 75007

Paris, le 25 avril 2025

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale souhaite vous alerter sur un sujet d'actualité, pour lequel vous avez la possibilité d'intervenir, afin d'éviter un gaspillage qui impactera les impôts des Français.

En effet, vous avez pu admirer lors d'une inauguration de la SNCF en gare de Lyon le 11 mars 2025, la nouvelle rame TGV M d'Alstom dont 115 unités sont commandées d'ici 10 ans afin d'assurer des liaisons Sud-est à partir de janvier 2026.

Ces TGV qui ont une capacité de 600 places (556 places pour les rames Océane) dans la version Bar, vous ont été présentés avec un wagon restaurant en self-service.

A l'heure actuelle, les agents « baristas » que nous préférons nommer stewards/hôtesse ou commerciaux de bord représentent 1000 salariés sur le périmètre National et International dont beaucoup ont une carrière complète au sein des Wagons-lits.

Des gens de métier, qui sont capables de réaliser un chiffre d'affaires pouvant atteindre 3000 euros sur un trajet en quelques heures (Paris-Barcelone) avec des tarifs de menus qui ont été voulus raisonnables par le donneur d'ordre afin d'attirer les voyageurs.

Ces salariés ont découvert le 11 mars que la SNCF opérait un nouveau service, en remplacement du service de restauration à bord des TGV.

Du fait de leurs connaissances de l'activité de la restauration ferroviaire, ils sont surpris de découvrir que les conditions **atypiques** de ce service à bord n'aient pas été prises en compte.

Lorsque 600 personnes sont enfermées dans un espace de 10 voitures en mouvement et qu'elles veulent se restaurer ou se rafraîchir, il est possible de croire

que celles-ci vont pouvoir organiser une file d'attente, la préparation et le paiement des commandes.

D'autant que l'affluence est bien évidemment aux heures de repas.

Il existe différentes contraintes à bord d'un TGV (coupures électriques plusieurs fois sur le parcours, zones blanches de réseau pour l'encaissement, etc...) qui n'ont pas été prises en compte lors de la conception de ce magnifique self-service.

Pour rappel, il y a quelques années (au début des années 2000) des distributeurs automatiques ont été installés à bord de chaque rame TGV, malgré des tests non concluants (les surcharges électriques, le mouvement du train, ainsi que les incivilités ont eu raison de ce service en quelques mois). Résultat cela a occasionné un surcoût économique pour la SNCF.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale tient à vous alerter sur le coût exponentiel que cela impliquerait si la SNCF devait revoir la conception complète de cette voiture.

A l'heure où la grande distribution remet en cause les caisses automatiques, c'est un millier de salariés qui vont devoir s'adapter à un environnement de travail qui n'est pas ergonomique et productif.

Selon l'art L4121-2

4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.

La position de la SNCF sur la future fonction de l'agent du bar n'étant pas du tout claire, une fois les rames en activité, il sera trop tard pour comprendre que plusieurs dizaines, voire centaines de voyageurs ne peuvent pas utiliser un espace au même moment sans aucune attente ce qui est l'objectif de cette conception.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le délégué syndical central Force Ouvrière
Éric Cosson
e.cosson75@gmail.com

